

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, vendredi 14 juin 2013 à 16h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Madame Micheline Aubry, Messieurs André Surprenant et Michel Vanier formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

Sont absents les conseillers : Madame Line Émard, Messieurs Pierre Gosselin et Claude Maillé.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée.

9368-06-13 – Dérogation mineure – 165, 36^e Rue Est

Demande de DÉROGATION MINEURE No. 2013-01 soumise pour le 165, 36^E rue Est (lot 191-228) pour réduire la marge avant de 8 mètres à 7.5 mètres pour permettre l'agrandissement d'un garage existant ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

CONSIDÉRANT une recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme à l'effet que le projet soit accepté;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure 2013-01 telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9369-06-13 – Mandat Monty Coulombe

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise les représentants de la Municipalité à recourir aux services du cabinet Monty, Coulombe au besoin et plus particulièrement avec Me Bernadette Doyon pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 décembre 2013 selon les termes de l'offre de services faite par Me Bernadette Doyon le 21 septembre 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le point 3 est retiré

9370-06-13 – Aménagement Parc Jameson

CONSIDÉRANT que suite à l'enlèvement du mur au Parc Jameson, il s'avère essentiel de sécuriser les lieux ;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Qu'un mandat soit accordé à la firme Serres et Pépinères Champlain afin d'aménager ce secteur. Qu'un budget au montant de 3 000\$ soit alloué à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9371-06-13 – P.I.I.A. 102 Avenue Venise Ouest, 725 Avenue Venise Ouest et 209 Avenue Venise Est

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires des immeubles suivants soumis à un P.I.I.A :

102 Avenue Venise Ouest – installation d'une clôture ;
209 Avenue Venise Est – refaire toiture en acier ;
725 Avenue Venise Ouest – changement de revêtement extérieur ;

CONSIDÉRANT que les terrains sont soumis à un P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9372-06-13 – Levée de l'assemblée

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Que l'assemblée spéciale du 14 juin 2013 soit levée à 16h15

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Diane Bégin
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.